

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
 Le 26 octobre 2024 Le 4 novembre 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage :
 Le 8 novembre 2024

Étaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, HOCHET,
 LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT,
 LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORTREUX,
 SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 20

Votants : 27

Absents :

Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à J.M LESUEUR)
Madame	FERY	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	MAJDOUBI	(excusée pouvoir à J.LEBOURGEOIS)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	MORAND	(excusé pouvoir à L.COLLET)
Monsieur	RICHET	(excusé pouvoir à P.MORTREUX)

Maud VIDEAU est désignée secrétaire de séance

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - RENOUELEMENT DE L'EMPLOI
 FONCTIONNEL DE D.G.S**

Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les objectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux,

Le Conseil Municipal,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

VU la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée par la Loi 87-529 du 13/07/87 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 53,

VU le décret n° 87-1101 du 30/12/87 portant dispositions statutaires à certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés,

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20241104-20240608-DE Date de télétransmission : 12/11/2024 Date de réception préfecture : 12/11/2024

.../...

VU le décret n° 86-68 du 13/01/86 relatif aux positions de détachement, de hors cadres, disponibilité et congé parental des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 88-631 du 06/05/88 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

✚ DÉCIDE :

➤ **Filière « administrative » :**

- **Le renouvellement** d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du **01/12/2024, pour une durée de 5 ans.**
- **D'assortir cet emploi** d'une prime de responsabilité selon le décret n° 88-631 du 06/05/1988 qui prévoit un taux pouvant aller jusqu'à 15% du traitement soumis à retenue.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le **8 novembre 2024**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **8 novembre 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20241104-20240608-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024